

## **RELATIONS AVEC LES MUNICIPALITÉS**

**Avis important à tous les représentants élus,  
directeurs généraux et fonctionnaires électoraux principaux**

### **Jour de deuil le 19 septembre 2022 en l'honneur de feu Sa Majesté la reine Elizabeth II**

Le gouvernement fédéral a récemment annoncé que le 19 septembre 2022, qui coïncidera avec les funérailles de la Reine, sera un Jour de deuil national, en plus d'être désigné comme jour férié dans la fonction publique du Canada.

Le gouvernement du Manitoba observera un jour de deuil le 19 septembre. Les services et bureaux provinciaux non essentiels seront fermés à cette occasion, tandis que les écoles demeureront ouvertes. Cependant, les gouvernements fédéral et provincial n'ont pas décrété la fermeture obligatoire des bureaux au cours de cette journée. Il ne sera donc pas nécessaire de fermer les établissements municipaux. La décision de donner congé au personnel municipal pour lui permettre d'observer le Jour de deuil national est laissée à la discrétion des municipalités. Celles-ci trouveront de plus amples renseignements sur les protocoles à suivre à la suite du décès de Sa Majesté, notamment pour la disposition des drapeaux, dans le Bulletin 2022-27.

Les municipalités sont priées de prendre note que le 19 septembre tombe dans la période de candidature en vue des élections municipales générales qui se tiendront le 26 octobre prochain. Les fonctionnaires électoraux principaux doivent s'assurer que les exigences relatives aux mises en candidature énoncées dans la Loi sur les élections municipales et scolaires continuent d'être respectées. En particulier, ils doivent, de concert avec les municipalités, veiller à ce que les déclarations de candidature continuent d'être acceptées au cours de la journée du 19 septembre, de la manière indiquée dans l'avis qui a été transmis au public à ce sujet. Les municipalités doivent également noter que la Loi ne permet d'aucune manière de prolonger la période de candidature.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec nous par courriel à l'adresse [mrmaas@gov.mb.ca](mailto:mrmaas@gov.mb.ca) ou par téléphone au 204 945-2572.